

**Pos-doc' (H/F/N-B/agenre) en droit comparé et international :
La parenté procréative transgenre (PROTRANS)**

Informations générales

Lieu de travail : Alternance télétravail et CERCRID (site Lyon 2)

Date de publication : 11 juillet 2024

Nom du responsable scientifique : Benjamin Moron-Puech et Julien Boisson

Type de contrat : CDD

Durée du contrat : 6 mois

Date de début du contrat : septembre ou octobre (à définir selon les contraintes de recrutement)

Quotité de travail : Temps complet les 3 premiers mois, puis possibilité de 50% les suivants.

Rémunération : À partir de 1914 € net avant impôt (2381€ brut) - INM 479

Laboratoire de rattachement : CERCRID

Description des missions/projet de recherche

Le projet de recherche, intitulé *La parenté procréative transgenre (PROTRANS)*, se propose de travailler (2024-2027) sur le lien de parenté que les personnes transgenres peuvent vouloir établir avec des enfants qu'elles auraient procréées. Cette question n'est pas réglée avec certitude par le droit positif français, qu'il s'agisse de l'encadrement des techniques procréatives ou des conditions d'établissement et de publicisation du lien de filiation.

Les incertitudes entourant la parenté procréative transgenre pourraient s'expliquer par la représentation sociale du phénomène dans la population générale. Peut être émise l'hypothèse que la confusion des caractéristiques sexuées et du genre dans le couple de notions « homme/femme », rejaillirait à son tour sur le couple de notions « père/mère ». Ces représentations sociales de la parenté procréative transgenre pourraient être de nature à influencer les différentes personnes actrices du droit et la santé, ainsi que les décideurs politiques dans le choix de régler ou non ce phénomène. L'absence de travaux d'ampleur sur cette question est, sans doute, également de nature à expliquer les difficultés face auxquelles est confronté l'ensemble de ces personnes ou les décisions prises, qui peuvent paraître casuistiques, voire inégalitaires. Il est vrai que la confrontation de la filiation et de la transidentité fait naître des questions juridiques difficiles, qui peuvent contribuer à expliquer que les institutions françaises aient été jusqu'alors peu disertes sur les solutions à retenir.

Pour mener à bien la recherche, une étude de droit comparé portant sur les droits internes et internationaux sera menée et confiée avant tout à la personne recrutée.

Activités

La personne recrutée sera en charge de coordonner cette étude de droit comparé interne (une dizaine de pays européens ou non) et international (UE, CdE, ONU, OEA, Union africaine principalement). Elle devra en amont de cette étude réfléchir à la méthode et au questionnaire auquel répondre pour alimenter cette étude, ce qui nécessitera un travail de lecture préalable pour bien comprendre les enjeux du sujet.

La personne recrutée sera en charge du recollement des sources comparées, avec l'aide de collègues de l'étranger associé-es au projet et des collègues français-es travaillant sur les sources internes et internationales.

Elle devra également participer à la rédaction du ou des rapports intermédiaires demandés pour le volet de droit comparé.

Contexte de travail

La personne recrutée travaillera au quotidien avec les deux porteurs du projet et les collègues juristes associé-es au projet dans une dizaine de pays européen ou non.

Conditions

- Être titulaire d'un doctorat ou le soutenir dans l'année 2025 (indiquer la discipline) ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais et d'une ou plusieurs autres langues (espagnol, allemand, néerlandais, japonais, etc.)

Modalités de candidature

- CV
- Lettre de motivation (2 pages max) expliquant brièvement, le parcours et son adéquation avec le poste, le cadre d'analyse envisagé et la méthodologie proposée pour répondre à la question de recherche (la comparaison des normes sur la parenté transgenre procréative).
- Envoi des candidatures à benjamin.moron-puech@univ-lyon2.fr

Calendrier

11 juillet 2024 : publication de l'appel à candidature.

3 août 2024 à minuit : date limite de réception des candidatures.

9 août : résultats d'admissibilité.

2 septembre : audition (visioconférence) et classement des candidatures.

Composition du comité de sélection des candidatures

- M. Benjamin Moron-Puech, Professeur, Université Lyon 2
- M. Julien Boisson, Maître de conférences, Université Paris Nanterre